

ACTION LOGEMENT SERVICES

—
PRÉSENTATION INVESTISSEURS
MARS 2021



ActionLogement 
SERVICES

IMPORTANT : Vous devez lire ce qui suit avant de continuer et, en accédant à ces informations, vous acceptez d'être lié par les restrictions suivantes. Le présent document a été préparé par Action Logement Services (la « Société ») uniquement à titre d'information et sur la base de votre acceptation des restrictions ci-dessous et ne prétend pas être une description exhaustive de toutes les modalités importantes ou des modalités (qui peuvent être différentes de celles mentionnées dans ce document) d'une offre qui pourrait finalement être réalisée. Ce document est confidentiel et doit être traité confidentiellement par les participants à la présentation.

Les informations contenues dans ce document n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

Aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite sur, et aucune confiance ne devrait être placée dans, le caractère fidèle, complet ou exact des informations ou opinions contenues dans le présent document et la Société, ainsi que ses filiales, sociétés affiliées, administrateurs, directeurs, dirigeants, conseillers, employés et représentants n'acceptent aucune responsabilité à cet égard. Les informations contenues dans cette présentation sont sujettes à modification sans préavis, elles peuvent être incomplètes ou condensées et elles peuvent ne pas contenir tous les éléments importants concernant la Société et ses filiales, sociétés affiliées et/ou parties liées.

Certaines informations contenues dans cette présentation et d'autres déclarations ou documents publiés par la Société ne sont pas des faits historiques, mais des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur des croyances, des attentes et des hypothèses actuelles, y compris, sans s'y limiter, des hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et l'environnement dans lequel la Société exerce ses activités. Ils impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, les rendements ou les réalisations réels, les résultats de l'industrie ou d'autres événements diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou suggérés dans ces énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date de cette présentation et, sous réserve de toute exigence légale, la Société décline expressément toute obligation ou engagement de publier toute mise à jour ou révision des énoncés prospectifs inclus dans cette présentation afin de refléter tout changement des attentes ou tout changement d'événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés prospectifs sont basés. Ces énoncés prospectifs ne sont donnés qu'à titre d'illustration. Les informations et les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur et sont assujettis à divers risques et incertitudes, dont bon nombre sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté de la Société. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont exprimés, suggérés ou prévus dans les informations et énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent ceux décrits ou identifiés au chapitre "Facteurs de risques" du Document d'Information (tel que défini ci-dessous).

Les données de marché et certaines prévisions de l'industrie incluses dans cette présentation proviennent d'études et d'estimations internes, ainsi que de rapports et d'études externes, d'informations accessibles au public et de publications du secteur. La Société, ses filiales, sociétés affiliées, administrateurs, directeurs, dirigeants, conseillers, employés et représentants n'ont pas vérifié de façon indépendante l'exactitude de ces données de marché et de ces prévisions de l'industrie et ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie à cet égard. Ces données et prévisions sont incluses dans le présent document à titre d'information seulement.

Le présent document ne constitue ni ne fait partie d'une offre ou d'une invitation à vendre ou à acheter tout titre de la Société, ni d'une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de tout titre de la Société dans toute juridiction. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un quelconque engagement et ne doit pas être invoqué dans le cadre d'un contrat ou d'un quelconque engagement.

Les personnes qui ont l'intention d'acheter ou de souscrire des titres de la Société dans le cadre de l'émission envisagée doivent prendre toute décision d'achat ou de souscription sur la seule base des informations contenues dans le document d'information établi dans le cadre du programme d'émission de titres (Euro Medium Term Note Programme) de la Société (le « Document d'Information »). En particulier, la Société attire votre attention sur les facteurs de risques relatifs à la Société et ses activités et aux titres de la Société, tels que décrits dans la section " Facteurs de risques " du Document d'Information.

Ce document est fourni uniquement à titre d'information de manière confidentielle et ne peut être reproduit, redistribué ou envoyé, en tout ou en partie, à toute autre personne, y compris par courriel ou par tout autre moyen de communication électronique sauf accord préalable de la Société. En particulier, ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être pris, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Australie ou en Afrique du Sud. Les titres ne seront offerts au public dans aucune juridiction.

Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (« U.S. Securities Act of 1933 »), telle que modifiée (la « Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») ou d'un enregistrement auprès d'une des autorités responsables de la réglementation boursière d'un état ou d'une autre juridiction américain(e), et ne peuvent être offerts, vendus ou autrement transférés aux États-Unis, sauf en vertu d'une dispense des exigences d'enregistrement au titre de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ou dans une opération non assujettie à celles-ci. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer, en totalité ou en partie, des titres aux États-Unis. Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux États-Unis. Le non-respect de ces restrictions peut entraîner une violation des lois des États-Unis. En accédant aux informations contenues dans cette présentation, vous déclarez que vous êtes à l'extérieur des États-Unis.

J.P. Morgan et Natixis (les « Arrangeurs ») ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fidélité des informations ou opinions contenues dans cette présentation et aucune responsabilité n'est prise par tout Arrangeur pour ces informations ou opinions ni pour toute erreur ou omission. Les Arrangeurs agissant dans le cadre de l'offre obligatoire envisagée, agissent exclusivement pour le compte de la Société et non pour le compte de tiers, et ne seront pas tenus de fournir à un tiers des conseils en rapport avec les informations contenues dans ce document. Rien dans le présent document ne doit être interprété comme un conseil juridique, fiscal, réglementaire, comptable ou d'investissement ou comme une recommandation ou une offre, un engagement, une sollicitation ou une invitation de la Société ou des Arrangeurs à vous acheter ou à vous vendre des titres.

Cette présentation n'est pas un prospectus ni un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Règlement PRIIPS / Interdiction de vente aux investisseurs de détail dans l'EEE : Les titres ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition et ne devront pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition de tout investisseur de détail dans l'EEE. Pour les besoins de cet avertissement, un investisseur de détail désigne une personne qui remplit un (ou plusieurs) des critères suivants : (i) être un client de détail au sens de l'article 4, paragraphe 1, point (11), de la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« MiFID II ») ; ou être un client au sens de la Directive 2016/97/UE, telle que modifiée (la « Directive sur la Distribution d'Assurance »), lorsque celui-ci ne correspondrait pas à la définition d'un client professionnel donnée à l'article 4, paragraphe 1, point (10), de MiFID II. En conséquence, aucun document d'information clé requis par le Règlement (UE) No 1286/2014, tel que modifié (le « Règlement PRIIPs ») pour l'offre ou la vente des titres visés dans la présente présentation ou autrement pour leur mise à disposition aux investisseurs de détail dans l'EEE n'a été préparé et dès lors l'offre ou la vente de ces titres ou autrement leur mise à disposition à un investisseur de détail dans l'EEE pourrait être considérée comme illégale en vertu du Règlement PRIIPs.

Gouvernance des produits MiFID II / Marché cible : clients professionnels et contreparties éligibles uniquement : L'évaluation du marché cible des titres visés dans la présente présentation a mené à la conclusion que le marché cible de ces titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement (tels que définis par MiFID II).

Action Logement Services (ALS), un nouvel acteur du secteur des agences françaises

1

Un acteur unique, avec une **mission d'intérêt général**, au service du **financement des politiques publiques** en faveur du **logement** en France

2

- Statut : **Société de Financement**
- **Gouvernance paritaire** des syndicats de salariés et d'employeurs (les *Partenaires Sociaux*) avec la présence de commissaires du gouvernement
- **Supervision par les organes de contrôle de l'Etat** (ACPR, ANCOLS, Cour des Comptes)


3

- **Notation en ligne avec l'Etat français**
 - **Aa2** (Stable) par Moody's
 - **AA** (Négative) par Fitch
- **Ratio CET1** : 81%¹
- **Fonds propres** : 13,9 Mds€¹

4

- **Ressource stable** : la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction
- Imposée, par la loi, aux entreprises privées
- Depuis 1953

5

- **Programme 100% durable**
- Aligné avec les standards de l'ICMA
- Second Party opinion de 
- Vérification annuelle indépendante jusqu'à allocation complète des fonds

Sommaire

1. Action Logement Services au sein du groupe Action Logement	4
2. Activités d'Action Logement Services	11
3. Stratégie de financement	20
4. Cadre d'émission d'obligations durables	27
5. Annexes	35



1

**ACTION LOGEMENT SERVICES
AU SEIN DU GROUPE ACTION LOGEMENT**



- ◆ Une vocation : **faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi**
- ◆ Un objectif **d'intérêt général**, un groupe au service des politiques publiques du logement
- ◆ Collecte de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, la **PEEC**, versée par les entreprises du secteur privé



Mission 1

- ◆ **Accompagner les salariés dans leur parcours résidentiel et professionnel**, en proposant des services (attribution de logement sociaux et intermédiaires, caution locative, etc.), et des aides financières (prêts, subventions) facilitant l'accès au logement et donc à l'emploi



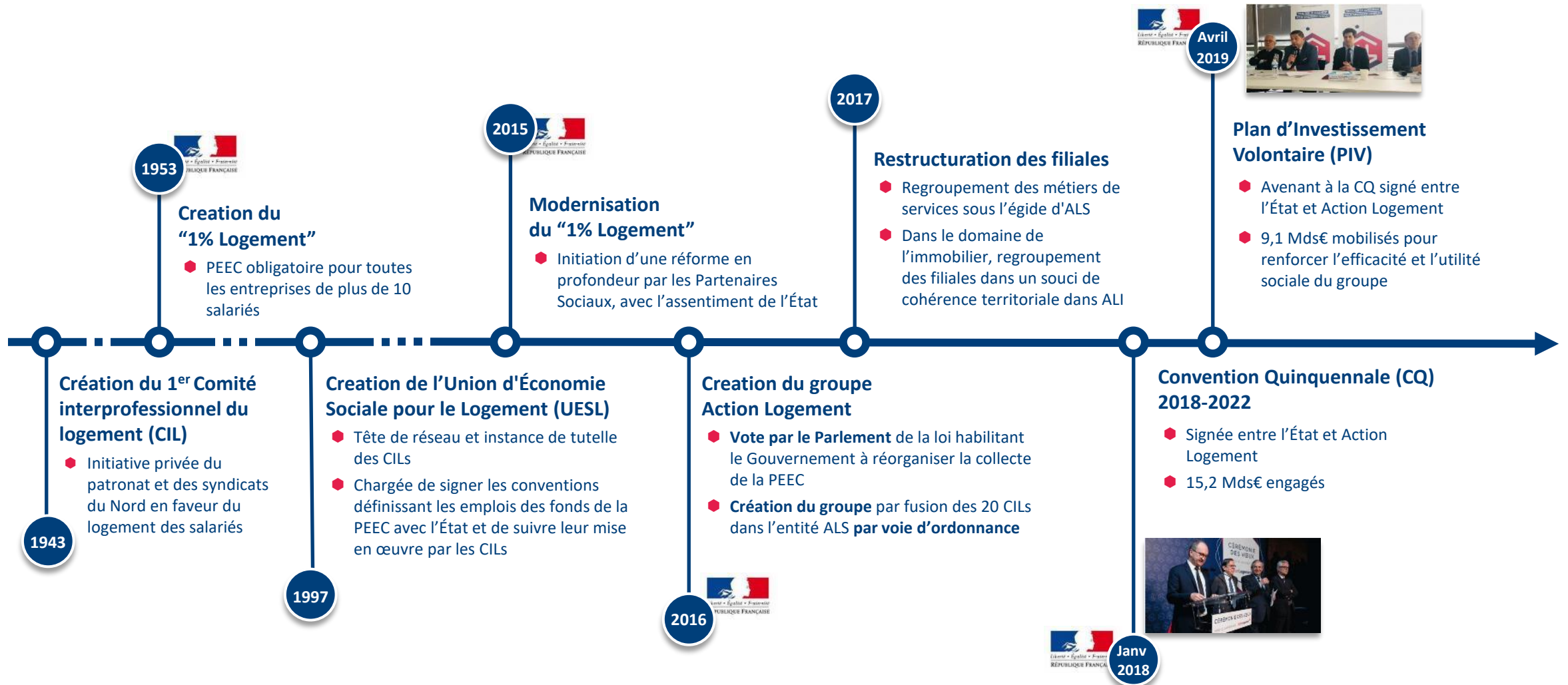
Mission 2

- ◆ **Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires**, prioritairement dans les zones à forte tension immobilière, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'évolution de la société et de mixité sociale



Mission 3

- ◆ **Financer les politiques du logement** en France et **accompagner leur mise en œuvre** en lien avec les collectivités locales



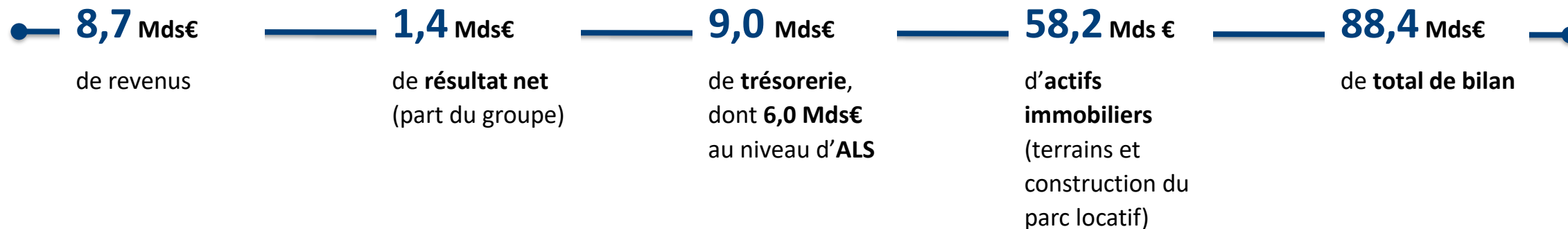
Le groupe Action Logement a une envergure à la hauteur de ses missions

1^{er} patrimoine de logements sociaux et intermédiaires en France avec environ 1 million de logements

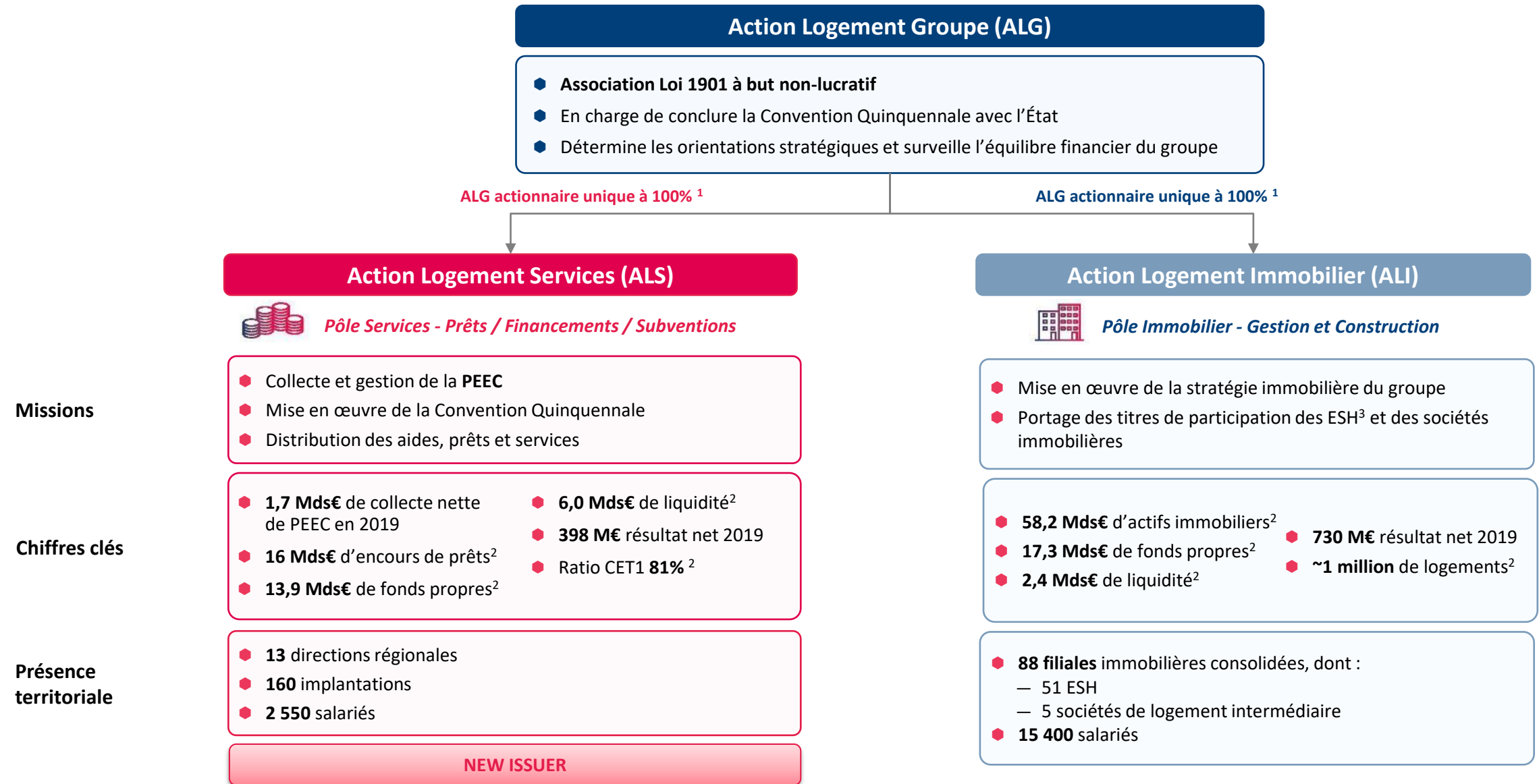
2^{ème} financeur des acteurs du logement social et intermédiaire

18 000 collaborateurs

ActionLogement 



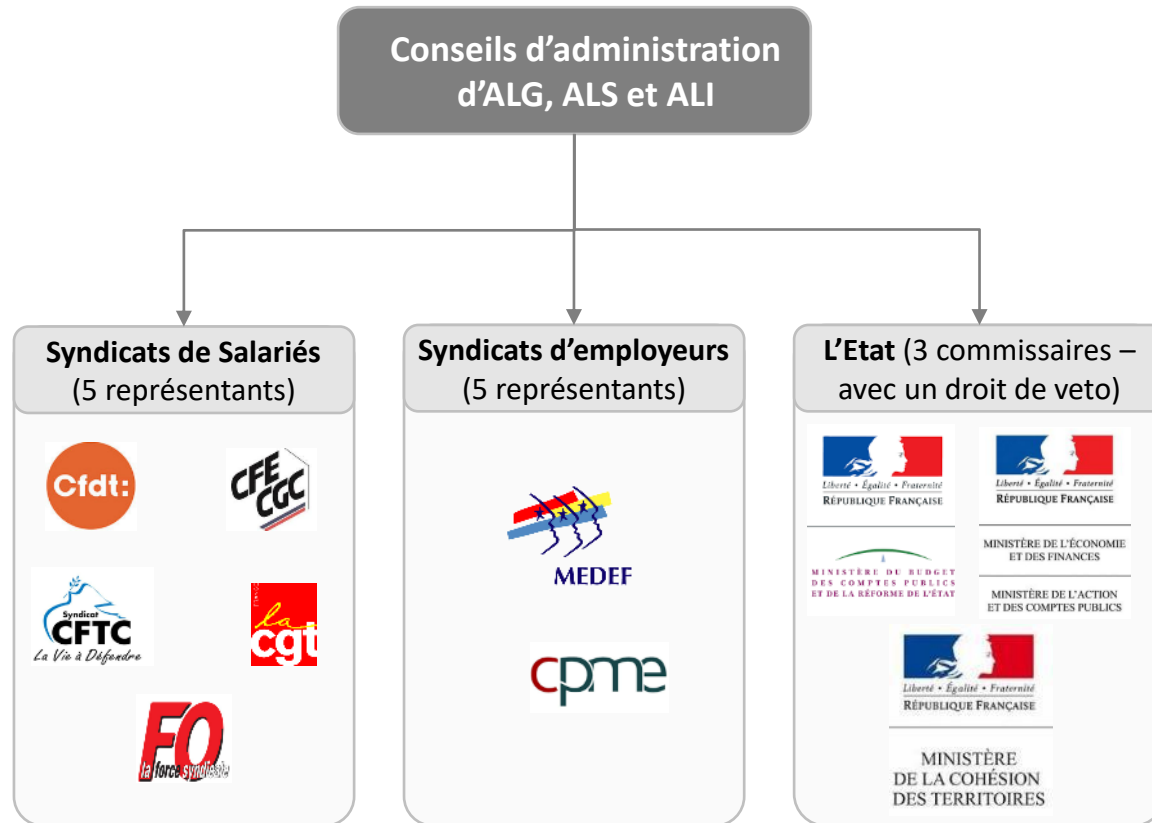
Deux pôles pour une même mission en faveur du logement et de l'emploi



¹ ALG ne peut pas céder ses parts d'ALS ni d'ALI ; ² au 31 décembre 2019 ; ³ ESH : Entreprises Sociales pour l'Habitat

Gouvernance paritaire et supervision de l'État

Gouvernance paritaire des entités du groupe



Supervision du groupe par les organes de contrôle de l'Etat



Contrôle et conformité réglementaire de la société de financement ALS



Contrôle les activités du groupe liée à la PEEC, dans le respect de la mise en œuvre de la Convention Quinquennale



Cour des comptes

Vérification de l'emploi des fonds publics

23,35 Mds€

montant des engagements totaux CQ et PIV sur 2018-2022

15,195 Mds€

Convention Quinquennale (CQ) 2018-2022¹

9,065 Mds€

Plan d'Investissement Volontaire (PIV) 2019²

**Personnes
physiques**

**Logement social et
intermédiaire**

Politiques publiques



4,5 Mds€
AIDES AUX SALARIÉS



150 M€
POUR FAVORISER LA
MOBILITE



5,5 Mds€
POUR LA PRODUCTION ET LA
REHABILITATION DE
LOGEMENTS SOCIAUX ET
INTERMEDIAIRES



2,72 Mds€
POUR PRODUIRE
PLUS ET MOINS CHER



3,5 Mds€
POUR LA
RENOVATION
URBAINE



1 Md€
POUR AMELIORER LA
PERFORMANCE
ENERGETIQUE DES
LOGEMENTS



1,55 Md€
POUR AMENAGER UN
HABITAT PLUS INCLUSIF



1,5 Md€
POUR AMELIORER
L'HABITAT DANS LES
OUTRE-MER



1,2 Md€
POUR LA
TRANSFORMATION DE
LOCAUX VACANTS EN
LOGEMENTS



1,5 Md€
POUR LA
REVITALISATION DES
CENTRE DES VILLES
MOYENNES



945 M€
POUR AGIR CONTRE
LA DEGRADATION
DE L'HABITAT
ANCIEN

¹ Convention Quinquennale signée le 16 janvier 2018 ; ² Convention signée avec l'Etat le 25 avril 2019, réaffectant certaines ressources prévues dans la Convention Quinquennale

2

ACTIVITES D'ACTION LOGEMENT SERVICES

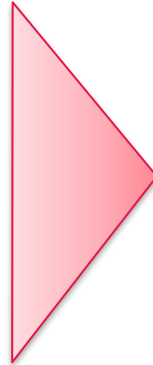


Focus sur les activités d'ALS en 2019

1
Collecte de la PEEC
auprès des entreprises
1 742 M€

2
Retours de prêts
Personnes Morales
608 M€

3
Retours de prêts
Personnes Physiques
667 M€



Personnes Morales

Financement des bailleurs
sociaux et intermédiaires

1 446 M€ octroyés



Personnes physiques

Prêts, aides et services aux
personnes physiques

581 M€ octroyés

107 000 ménages logés en 2019



Agences de l'Etat

Subventions aux
politiques publiques
(ANRU, FNAP, ...)

634 M€ engagés

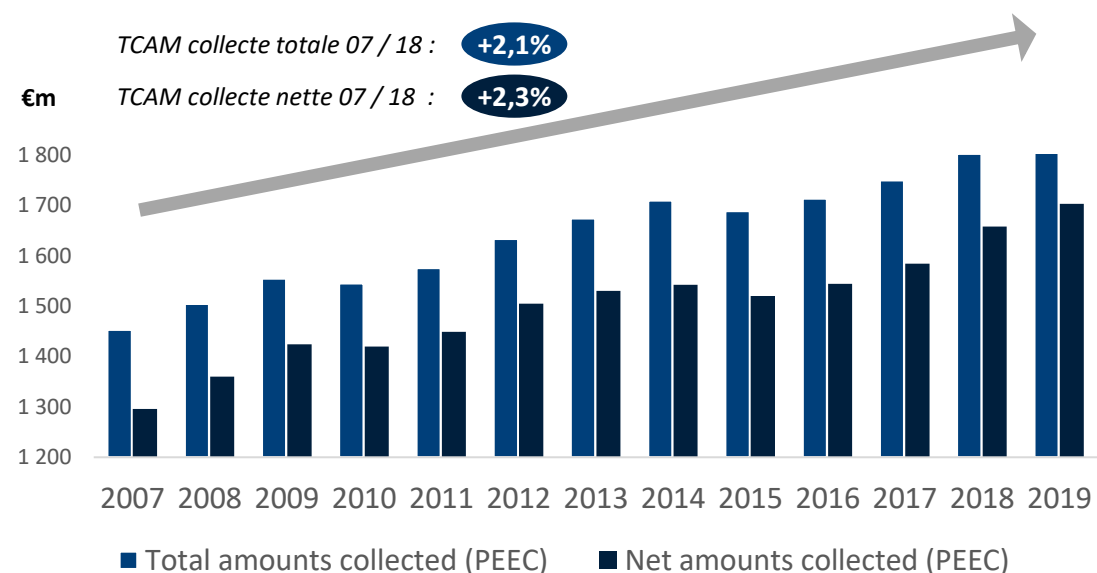


La PEEC, la principale ressource d'ALS

la PEEC, une contribution obligatoire

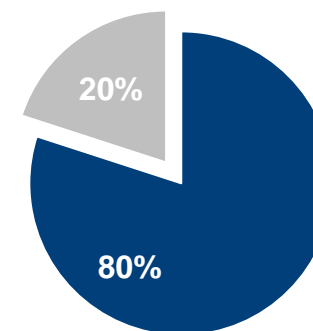
- ◆ La Participation à l'Effort de Construction :
 - **Obligation légale** faite aux employeurs de contribuer au financement du logement de leurs salariés
 - Depuis 1992, taux fixé à 0,45 % de la masse salariale de l'année précédente
- ◆ Entreprises assujetties
 - **Entreprises du secteur privé non agricole** de plus de 50 salariés (**PEEC**) : 98% de la contribution totale 2019.
 - **Entreprises du secteur agricole** de plus de 50 salariés (**PEAEC**) : 1,4% de la contribution totale 2019
 - Toute entreprise peut faire des **contributions supplémentaires volontaires (PSEEC)** : 0,6% de la contribution totale 2019
- ◆ Modalités de paiement
 - Soit une **subvention** accordée à ALS (charge déductible de l'impôt des sociétés)
 - Soit un **prêt sur 20 ans, sans intérêt et remboursable in fine**, accordé par l'entreprise à ALS, non déductible de l'impôt des sociétés
- ◆ **Contribution totale**, nette des remboursements de prêts, en 2019 : **1 742 M€**
- ◆ Versements de la PEEC contrôlés par les services de l'Etat

PEEC collectée : en croissance régulière sur les 10 dernières années



Répartition de la collecte brute PEEC 2019

- Subventions
- Prêts



Forte demande de logements sociaux et intermédiaires

Caractéristiques principales du logement social en France

- ◆ En France, à fin 2018, **5,4 millions de logements sociaux** (“HLM”)
 - **Loyers en dessous des prix du marché** (-40% pour le social, -15/-20% pour l’intermédiaire)
 - Construction et gestion par des organismes agréés par l’Etat

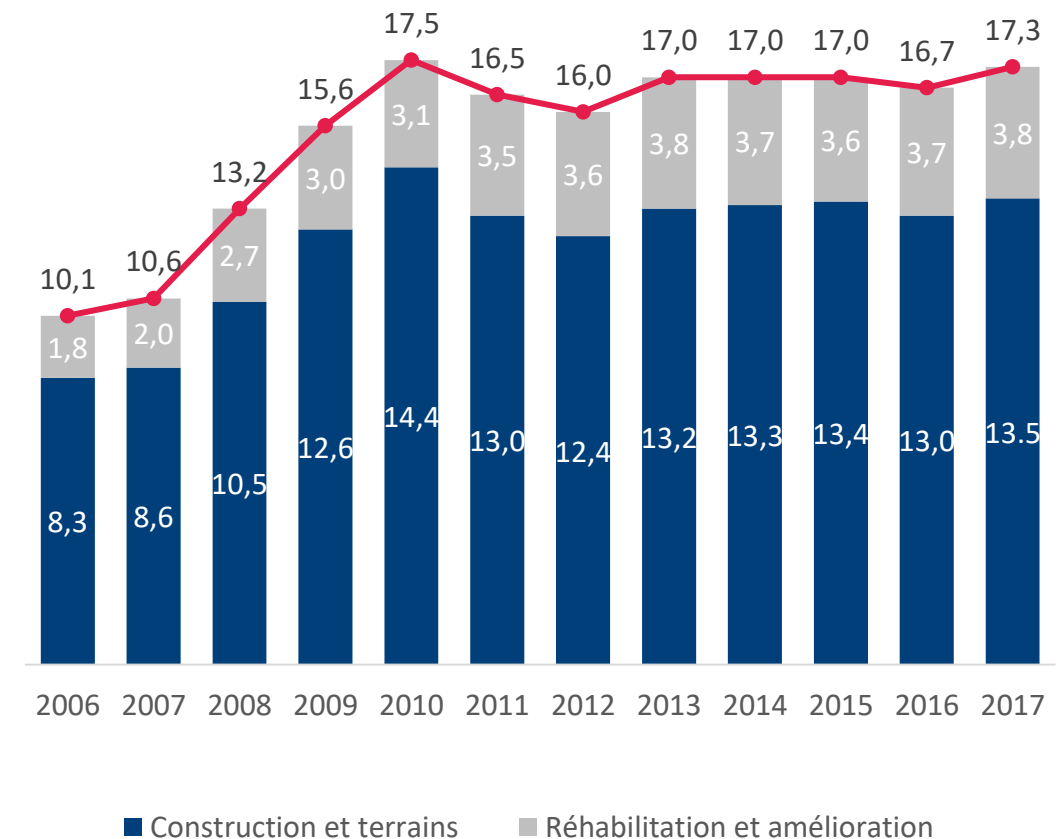
- ◆ **Plus de 700 opérateurs** publics et privés non-lucratifs agréés
 - Cadré fiscal avantageux (TVA réduite sur les constructions, exonérations de taxes foncières, ...) permettant des loyers faibles
 - Un secteur extrêmement réglementé et contrôlé

- ◆ **Besoin important de nouvelles constructions :**
 - **2,1 millions de ménages éligibles** en attente d’un logement social
 - Eligibilité des locataires soumise à des conditions de ressource
 - Faible taux de rotation (9,2% par an)
 - **489 000 ménages logés** dans le parc social en 2018

- ◆ **Besoins de financement importants**
 - Objectif de **110 000 nouveaux logements sociaux** agréés chaque année
 - Environ **17 Mds€ de nouveaux investissements** par an
 - Investissements des bailleurs financés par environ **75% de dette**

Investissements annuels dans le parc locatif HLM

(en Mds€)



Source: Union Social Habitat (USH)

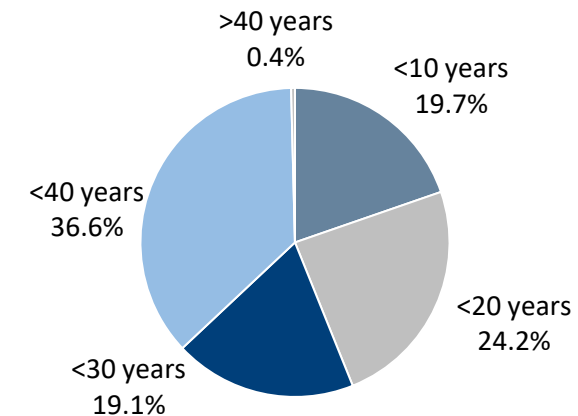
ALS est un acteur clé dans le financement du logement social

Description

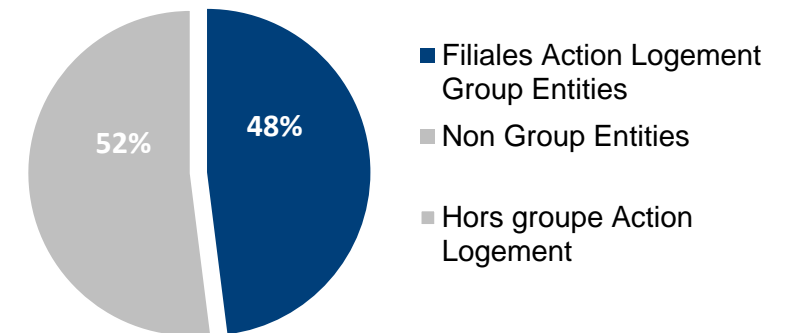
- ◆ ALS est le **2^{ème} financeur des bailleurs sociaux en France** (après CDC)¹
- ◆ ALS octroie **des prêts bonifiés, des dotations en fonds propres et des subventions** aux bailleurs sociaux et intermédiaires
 - En contrepartie de droits de réservation locative au profit des salariés
- ◆ **1 446 M€ de nouveaux financements** personnes morales en 2019 :
 - **515 M€** de dotations en fonds propres et de subventions
 - **930 M€ de nouveaux prêts** aux bailleurs sociaux et intermédiaires
- ◆ Des prêts accordés à des **conditions financières attractives**
 - Taux d'intérêt : Taux du Livret A² - 225 bp, flooré à 0,25%, pour les opérations PLUS et PLAI³
 - Absence de demande de garantie
 - Absence de prise d'hypothèque par ALS

Répartition de l'encours de prêts aux Personnes Morales à fin 2019

Par durée résiduelle



Par contrepartie



Encours total à fin 2019 : 12 Mds€

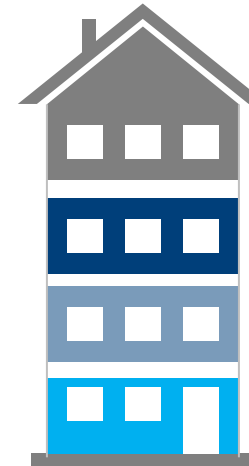
¹ Estimation Action Logement ; ² Taux du Livret A : 0,50% à date ; ³ PLUS : Prêt locatif à usage social ; PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration

Les attributions locatives, contrepartie des financements favorables aux bailleurs

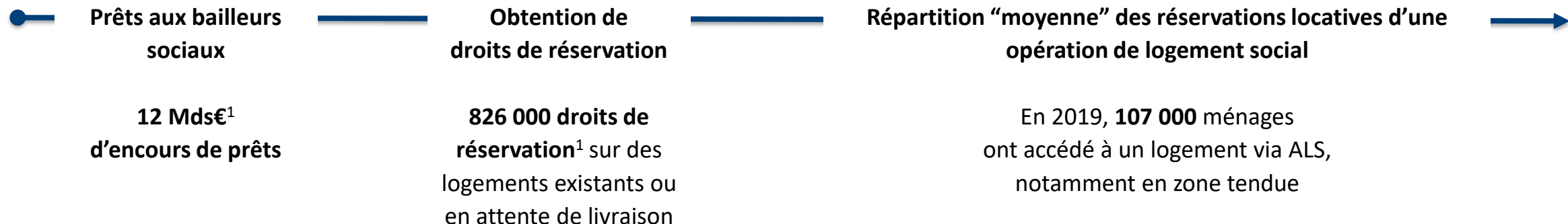


L'accès au logement social et intermédiaire des salariés est **au cœur de l'activité d'Action Logement**

- ALS accorde des prêts aux bailleurs sociaux et intermédiaires à des conditions financières favorables
- En contrepartie, ALS obtient des droits d'attributions locatives
- Les droits permettent la désignation par ALS de candidats locataires salariés pour l'attribution de ces logements sociaux ou intermédiaires



Logements libres ou réservés par d'autres organismes (ministères, entreprises)
15% de logements attribués à ALS en contrepartie des prêts et fonds propres attribués par ALS
20% de logements attribués aux collectivités locales en contrepartie des garanties d'emprunt
30% de logements attribués à l'État en contrepartie des agréments de financement des opérations



¹ au 31 décembre 2019

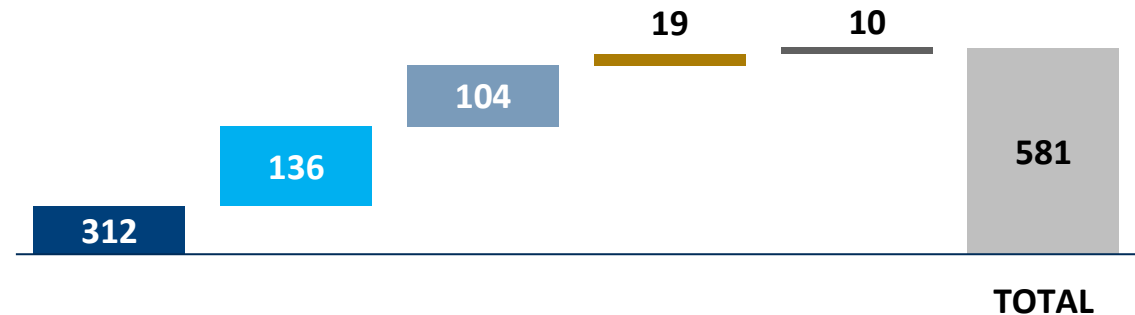
ALS est un opérateur d'aides, prêts et services non-lucratifs pour les particuliers

Données clés

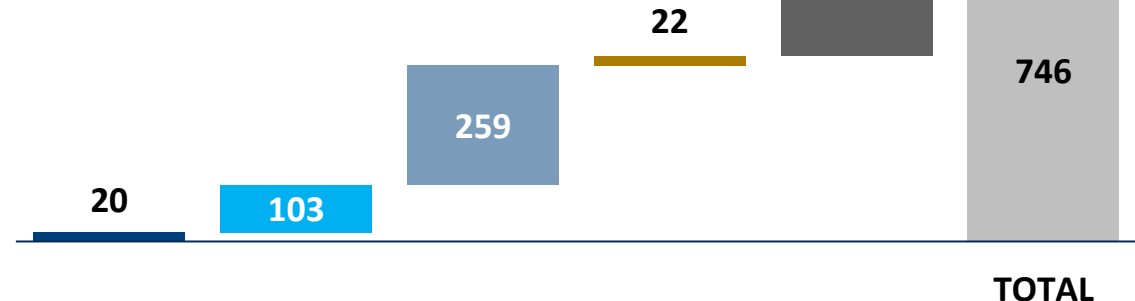
- ◆ Plus de **510 000 familles** accompagnées en 2019
- ◆ Services et subventions fournis aux personnes physiques pour :
 - Faciliter l'accès à un logement locatif dans le parc privé comme dans le parc social ou intermédiaire
 - Accompagner l'accession à la propriété
 - Financer des travaux d'amélioration de l'habitat
 - Faciliter l'accès à l'emploi et la mobilité professionnelle
- ◆ Formes des aides : subventions, avances, prêts, garanties ou services d'accompagnement social
- ◆ Distribution de prêts à taux favorables : **373 M€** en 2019
 - Montant moyen des prêts accession accordés en 2019 : 21 K€
- ◆ Encours de prêts aux personnes physiques à fin 2019 : **3,8 Mds€**
- ◆ Axes de développement des aides :
 - Garantie locative VISALE
 - Aides pour l'adaptation des logements au vieillissement
 - Financement des travaux de rénovation énergétique

Répartition des aides et services distribués en 2019

Par montant (en M€)



Par nombre de bénéficiaires (en milliers)



- ◆ Prêts accession et travaux
- ◆ Mobilité et recrutement
- ◆ Loca-Pass (avances et mises en jeu de garantie)
- ◆ Aides aux salariés en difficulté
- ◆ Ingénierie sociale (subventions)

634 M€

de subventions et financements dédiés aux politiques publiques en 2019

Rénovation urbaine

- ◆ **Contributions 2019 : 475 M€**
 - 75% des subventions d'ALS allouées aux politiques publiques
- ◆ **Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)**
 - Agence de l'Etat en charge de la rénovation urbaine
 - Objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales



Construction de logements très sociaux

- ◆ **Contributions 2019 : 50 M€**
- ◆ Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP)
- ◆ Contribution à la construction, à l'amélioration et au développement de logements très sociaux pour des ménages avec de très faibles ressources



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

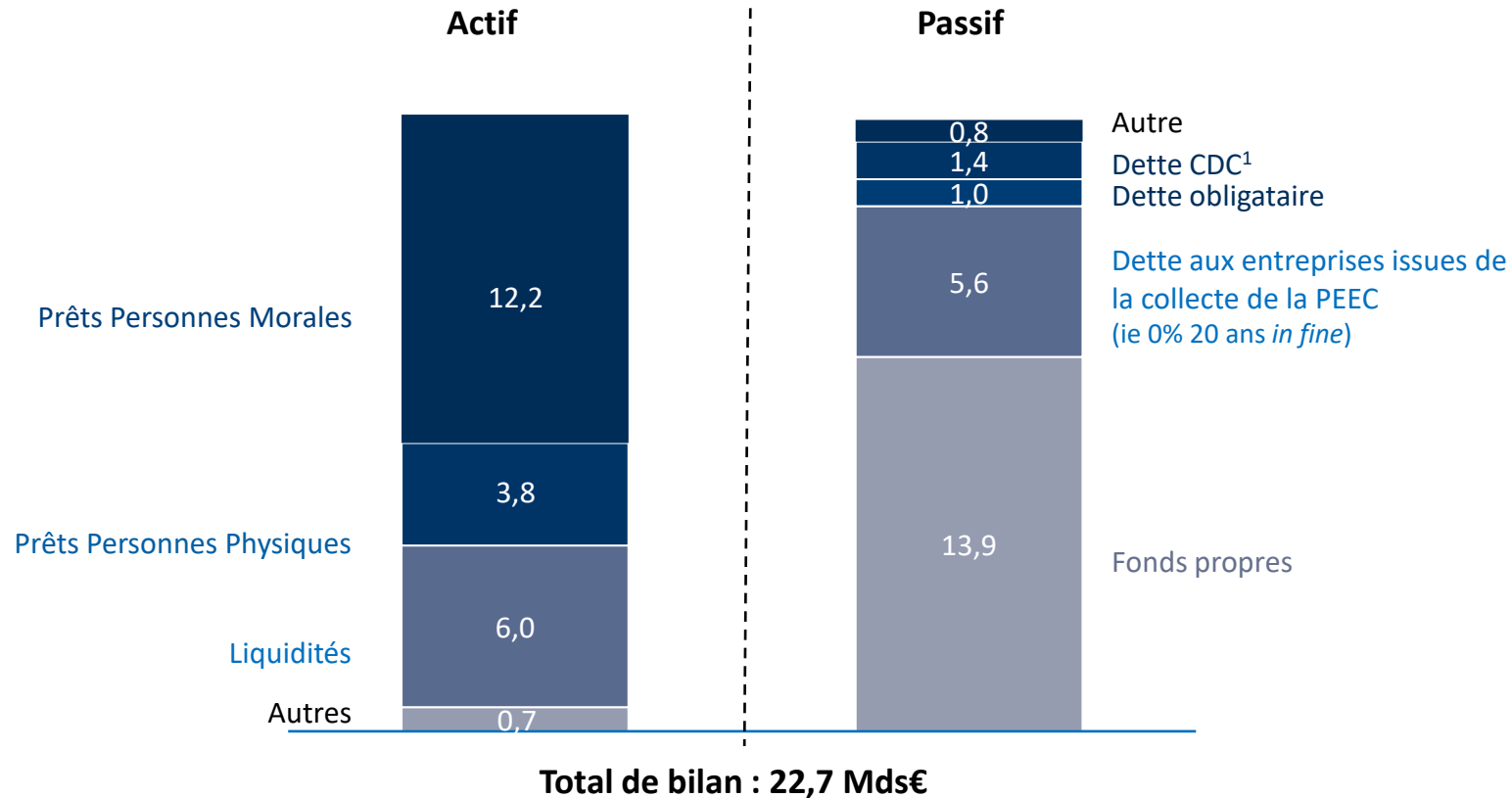
Autres programmes financés par ALS : revitalisation des centres des villes moyennes « Action Cœur de Ville » et aménagement des quartiers prioritaires de la politique de la ville

3

STRATÉGIE DE FINANCEMENT



Bilan d'ALS à fin 2019 (Mds€)



Source : comptes consolidés ALS 2019 en norme French GAAP

¹ Dette envers la CDC garantie par l'Etat français

Une structure financière solide

Des ratios CET1 et de liquidité exceptionnels

ALS affiche des ratios prudentiels exceptionnels par rapport aux sociétés comparables supervisées par l'ACPR

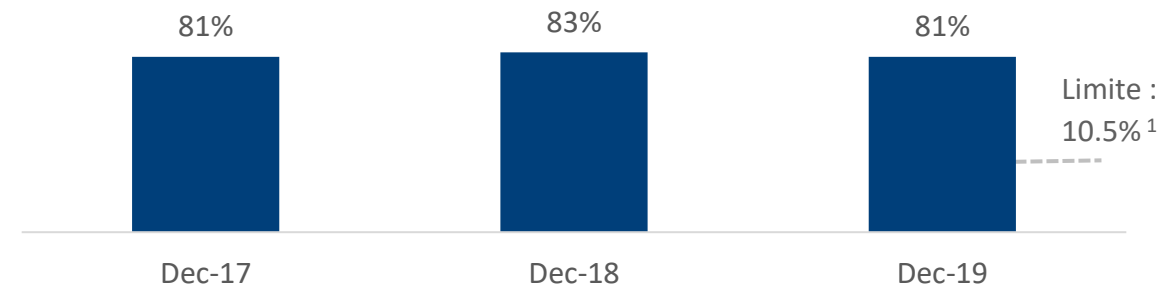
- ◆ **Une solvabilité solide :**
 - Ratio CET1 à 81% vs limite de 10.5% ¹
 - ALS prévoit de maintenir son ratio CET1 au-dessus de 30%

- ◆ **Pas de dividende versé à la holding ALG**
 - Résultats nets positifs ajoutés aux réserves de ALS

- ◆ **Une liquidité importante**
 - Ratio de liquidité significativement supérieur au seuil réglementaire requis
 - Point haut > 900% en fin d'année 2019 en raison des paiements PEEC

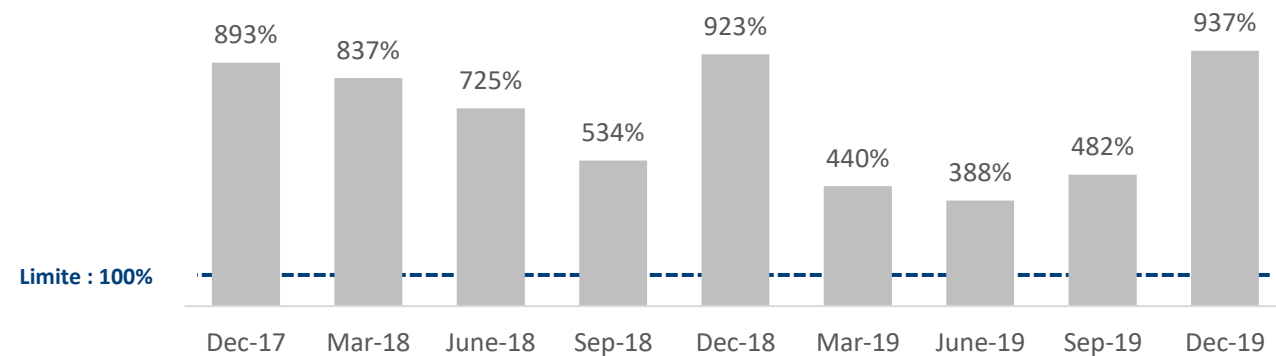
Ratios prudentiels

Ratio de solvabilité CET 1



Un coefficient de liquidité ALS élevé

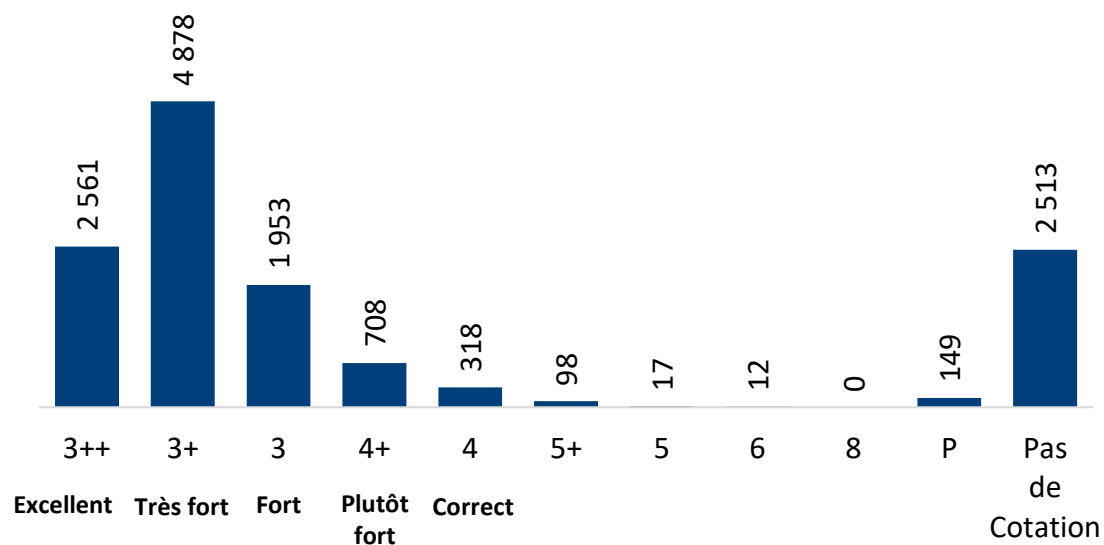
Maximum en décembre, mois de versement de la PEEC



¹ Le ratio CET1 réglementaire était de 10,75% minimum entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019. Depuis le 1^{er} avril 2020, le ratio CET1 minimum requis s'établit à 10,5%, faisant suite à la baisse du coussin contracyclique à 0%

Des encours performants sur les portefeuilles de prêts

Portefeuille de crédits Personnes Morales à fin 2019 (M€)



Qualité du portefeuille : très bonne, près de $\frac{3}{4}$ de l'encours bénéficiant d'une notation Banque de France supérieure à 3

Encours de prêts totaux à fin 2019

	Personnes morales	Personnes physiques ¹
Encours Net (M€)	12 193	3 737
NPL (M€)	250	101
Taux de NPL	2,0%	2,7%
Taux de provisionnement	12,7%	69,3%

¹ Hors créances du fonds de garantie

MOODY'S > Aa2 Outlook stable

- + *Because of its public policy mandate, Action Logement's key role in the French social housing sector and government oversight, there is no meaningful distinction between ALS and French central government from a credit perspective*
- + *Since it has a public mandate and was created by decree, ALS benefits from a very strong oversight by the Government of France (Aa2 positive)*

FitchRatings > AA Outlook négatif

- + *Fitch considers there are no legal or regulatory restrictions to extraordinary support from the state in case of need*
- + *ALS therefore has very strong regulatory capital and liquidity ratios, with a common equity Tier1 ratio above 80% at end-2018 (against a threshold of 10.5%) and a liquidity ratio of 923% (threshold of 100%)*

Reconnaissance du support de l'État par les agences

- + *The credit profile of ALS, expressed in its Aa2 positive rating, reflects our assessment of a very high likelihood of extraordinary support from the central government were it to face acute liquidity stress (Moody's)*
- + *Fitch considers ALS to be a proxy-funding vehicle for the state. ALS carries out activities that could be done directly by the state, but that would then have to be consolidated into the state budget and its debt recorded as general government debt (Fitch)*

Pour analyser le profil de crédit d'ALS

- Moody's utilise sa méthodologie *Government-Related Issuers* (GRI)
- Fitch utilise ses critères *Government-Related Entities* (GRE)

Les mêmes notations financières ont été attribuées aux autres entités du groupe Action Logement, ALG et ALI, par Moody's et Fitch

- **6,2 Mds€ à émettre sur la période 2019-2022**
 - Un programme EMTN de 6,2 Mds€
 - Transaction inaugurale en 2019: 1Mrd€ 15ans à OAT + 38bps
 - Années suivantes : plan de financement de 2 Mds€ par an

- **Devise:** EURO

- **Coupon:** taux fixe

- **Stratégie d'émission**
 - Emissions publiques de taille benchmark
 - Placements privés

- **Maturité cible**
 - 5 ans et plus

- **Cadre d'émission thématique**
 - Programme EMTN 100% « Durable »
 - Toutes les émissions de ALS seront des obligations durables (« *Sustainable* »)



Notations (M/S&P/F)	Aa2/-/AA	-/AA/AA	Aa3/AA-/	Aa2/-/AA	Aa2/-/AA	Aa2/AA/AA	Aa3/AA/-	Aa2/-/AA	Aa3/AA-/A+	Aa2/-/AA
Forme / Statut	SAS / Société de Financement	EPIC ¹ / Société de Financement	SA / Établissement de Crédit Spécialisé	EPIC ¹ / Banque Publique	EPA ²	Établissement Spécial	SA / Banque Publique	EPIC ¹	SA	Association loi 1901 / OBNL
Actionnariat	100% AL Group (OBNL)	100% État français	100% Autorités locales françaises	50% État français / 50% CDC	100% État français	100% État français	99.99% CDC / 0.01% État français	100% État français	100% État français	-
Garantie	Implicite	Implicite	Implicite	Implicite	Implicite	Implicite	Implicite	Implicite	Implicite	Explicite (EMTN) Implicite (NeuMTN)
Pondération / RW	20%	20%	20%	20%	0%	0%	20%	20%	20%	0%
Ratio "Solvency"	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Non-Standard	Standard
Statut HQLA (Désignation UE)	Non HQLA	Non HQLA	Level 2A	Level 1	Level 1	Level 1	Level 1	Level 2A	Level 2A	Level 1
Régulateur prudentiel	ACPR	ACPR	ACPR	BCE	-	ACPR	BCE	-	-	-
BCE – Eligibilité Repo / PSPP	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Oui	Oui / Non	Oui / Oui
CET1	81% ⁴	13.86% ⁵	15.30% ^{4,7}	33.4% ^{3,5}	n/a	n/a	30% ⁶	n/a	n/a	n/a
Émissions ESG	Sustainable (Program)	Green (Climate) / Sustainable	Sustainable	Covid Respond Bond	Social (Program)	Green / Sustainable	Social / Green / Sustainable	Green (Program)	Green	Social (Program)
Programme EMTN / Law	6.2 Mds€ (FR)	50 Mds€ (FR)	7 Mds€ (FR)	45 Mds€ (FR)	65 Mds€ (EN) 130 Mds€ (FR)	18.5 Mds€ (FR)	10 Mds€ (FR)	20 Mds€ (FR)	12 Mds€ (FR)	60 Mds€ (FR)

Source : <https://www.ecb.europa.eu/mopo/assets/standards/marketable/html/index.en.html> ; <https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2018/01/26/20180126-notice-2017.pdf> ; <https://www.unedic.org/sites/default/files/2021-02/Un%C3%A9dic%20Investor%20Presentation%20-%202021%2002.pdf> ; https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2021-02/CDC_Investor_presentation_%28English%29_February_2021.pdf ; <https://www.bpi-france.fr/Investor-Relations> ; <https://sfil.fr/en/wp-content/uploads/2020/11/20201118-Sfil-Group-Investor-Presentation.pdf> ; https://media-mediathèque.sociétédugrandparis.fr/pm_1_132_132467-nwryin6nrb-75.pdf ; https://cades.fr/pdf/investisseurs/uk/pres_investisseurs_sept2020_VA.pdf ; https://medias.sncf.com/sncfcom/finances/Groupe_SNCF/SNCFGROUPEInvestorPresentation2020Updated.pdf?_ga=2.203032785.1189848724.1614079783-753303351.1613372400 ; <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2021-02-02-44-32/investors-presentation-january-2021.pdf> ; http://www.agence-france-locale.fr/sites/afd/files/base_documentaire/2021-02/Investor%20Presentation%20-%20Janvier%202021.pdf ;

¹ EPIC : Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial ; ² EPA : Établissement Public à Caractère Administratif ; ³ Basel III CET1 'fully loaded' ; ⁴ Basel III solvency ratio ; ⁵ Au 31 décembre 2019 ; ⁶ Au 31 décembre 2020 ; ⁷ Au 30 juin 2020

4

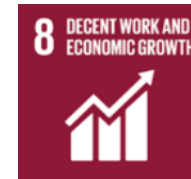
CADRE D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES



Mise en place d'un programme d'emprunt obligatoire « Durable »

Utilité sociale

- La mission d'Action Logement Services est de **faciliter le logement pour favoriser l'emploi**, dans une logique d'**utilité sociale** et de **transition énergétique**
- **L'ensemble des Aides et Services** apportent des réponses concrètes aux **enjeux sociétaux** et proposent des solutions pour atteindre les **Objectifs du Développement Durable des Nations Unies** (*United Nations Sustainable Development Goals - SDGs*)



Finance Durable

- **Le programme EMTN d'ALS est intrinsèquement 100% durable**
- **Le Document cadre** est conçu conformément aux lignes directrices des Green Bond Principles (GBP), Social Bond Principles (SBP) et Sustainability Bond Guidelines (édition 2018)
- **La 2nd Party Opinion délivrée par Vigeo Eiros donne une assurance raisonnable** (le plus haut niveau d'assurance) sur les engagements de l'émetteur et la contribution des obligations au développement durable



Présentation du document cadre d'émission d'obligations durables

Utilisation des fonds

- ◆ **Projets sociaux**
 - Accès aux services de base
 - Accès à un logement à un coût abordable
- ◆ **Environmental Projects**
 - Efficacité énergétique
 - Bâtiments écologiques (logements sociaux et intermédiaires)
 - Prévention et maîtrise de la pollution

Gestion des fonds

- ◆ **Processus d'allocation**
 - Financement et refinancement (limité à 30% pour chaque émission)
 - Allocation des fonds dans un délai de deux ans après émission
- ◆ **Suivi annuel de l'allocation des fonds par le Comité d'évaluation**
- ◆ **Gestion des fonds non alloués**
 - Placement temporaire sur des comptes à terme rémunérés ou sur des actifs non risqués

Processus de sélection des projets

- ◆ **Directives spécifiques d'octroi des financements**
 - Qualité et éligibilité du bénéficiaire et de l'opération, pour chaque aide et service précisant les critères d'octroi et les populations éligibles
- ◆ **Comité d'évaluation semestriel**
 - Examiner et valider la sélection des projets éligibles
 - Proposer de remplacer les projets qui deviendraient inéligibles
 - Gérer toute mise à jour du Cadre d'émission d'obligations durables
 - Evaluer l'utilité sociale de l'ensemble des dispositifs



Reporting

- ◆ **Publication d'un reporting annuel jusqu'à l'allocation complète du produit de chaque émission**
 - Reporting d'allocation (vérifié annuellement par un auditeur indépendant)
 - Reporting d'impact social & environnemental
- ◆ **Examen et validation du rapport annuel par le Comité d'évaluation**

Utilisation des fonds : projets sociaux

◆ Accès aux services de base

- Adaptation des logements au vieillissement et prévention de la dépendance
- Rénovation des établissements médicaux-sociaux et soutien à leurs gestionnaires
- Aide aux salariés en difficultés

◆ Accès à un logement à un coût abordable

- Acquisition et/ou construction de logements sociaux et Intermédiaire
- Accession sociale à la propriété, Organismes Fonciers Solidaires
- Financement des politiques publiques liées au logement
- Aide à la mobilité Emploi-Logement
- Lutte contre l'habitat indigne



ActionLogement 



ActionLogement 



ActionLogement 



Utilisation des fonds : **projets environnementaux**

◆ Efficacité énergétique

- Rénovation de logements privés pour des salariés à ressources modestes

◆ Bâtiments écologiques

- Construction et acquisition-renovation de logements sociaux et intermédiaires

◆ Prévention et maîtrise de la pollution

- Démolition de logements sociaux vacants

Résidence Simone Veil : 189 logements pour étudiants et chercheurs à Paris intra-muros

Située dans le XIV^e arrondissement de Paris sur le territoire de la Cité Universitaire internationale de Paris, la nouvelle résidence Simone Veil a été inaugurée le 18 octobre 2018. Composée de 189 logements dont 125 dédiées à des étudiants et 64 à des chercheurs internationaux, elle répond aux attentes de la Ville de Paris en matière de logements pour cette population.

Certifiée Habitat & Environnement, l'opération répond au Plan Climat de la Ville de Paris (panneaux solaires en toiture, jardin de pluie pour la gestion des eaux pluviales, isolation par l'extérieur avec bardage de lames de bois, toiture terrasses végétalisée, ...).

Espacil Habitat, ESH filiale d'Action Logement, est à la fois maître d'ouvrage et gestionnaire de ce programme.



Processus d'évaluation et de sélection des projets

Directives

- Chaque Service et Action fait l'objet d'une directive émise par Action Logement Groupe et est opposable aux tiers
 - Les bénéficiaires (Personnes physiques / Personnes morales), les opérations finançables, les conditions d'éligibilité et les caractéristiques des différents financements issus de la PEEC y sont décrits
- Ces directives assurent l'alignement entre les politiques portées par le groupe Action Logement et leur mise en œuvre opérationnelle au bénéfice de l'emploi et du logement

Bénéficiaires

- 2 principales cibles de bénéficiaires :
 - **Bailleurs sociaux et intermédiaires**, logeant des ménages sous conditions de ressources (appui sur une directive spécifique « Critères d'octroi des financements » validée par le conseil d'administration d'Action Logement Groupe)
 - **Personnes physiques**, principalement des salariés des entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, répondant aux conditions d'éligibilité des dispositifs financés (personnes âgées, salariés rencontrant des difficultés liées au logement, jeunes de moins de 30 ans...)

Evaluation de l'atteinte des objectifs

- Mesure de l'atteinte des objectifs d'utilité sociale poursuivis des opérations prévue dans la convention quinquennale
- Appui futur sur une cartographie et matrice de matérialité des enjeux sociaux et environnementaux

Gouvernance

- **Comité d'évaluation** responsable de :
 - Revue de la sélection des projets, du respect des critères d'éligibilité d'utilisation des fonds et du rapport annuel d'impact communiqué aux investisseurs
 - Surveillance des examens externes (Seconde Opinion et vérificateur)

Processus d'allocation

- Financement de nouveaux projets et/ou refinancement de projets existants identifiés comme éligibles (jusqu'à 12 mois avant émission)
- Part des fonds allouée à des refinancements limitée à 30% pour chaque émission
- Allocation du produit de l'obligation aux projets éligibles dans un délai maximum de 2 ans après émission

Suivi de l'allocation des fonds

- Suivi annuel de l'allocation des fonds assuré par le Comité d'évaluation
- Identification claire et suivi précis des fonds alloués à chaque dispositif

Gestion des fonds non alloués

- Gestion par les équipes de trésorerie d'Action Logement Services
- Placement temporaire sur des comptes à terme rémunérés ou sur des actifs considérés comme non risqués (émetteurs bancaires ou SSA privilégiés)

Reporting et verification, jusqu'à l'allocation complete des fonds

Reporting d'allocation

- ◆ **Général :**
 - Montant total de fonds alloués à date
 - Part de financement vs refinancement
 - Montant total des fonds non alloués et type de placements temporaires
- ◆ **Par catégorie de projets verts et sociaux :**
 - Nombre et nature des projets financés
 - Répartition géographique des projets financés
 - Montant total investi
 - Exemples de projets financés

Reporting d'Impact

- ◆ **Suivi de l'impact social et/ou environnemental**
 - Évaluation prévue dans le cadre du suivi de l'exécution de la Convention Quinquennale
- ◆ **Liste d'indicateurs pour chaque rapport annuel**
 - Indicateurs sélectionnés pour refléter les impacts de chaque catégorie de projets financés par le programme EMTN

 **Seconde Opinion**

- ◆ Evaluation du cadre d'obligations durables :
 - transparence, gouvernance et conformité avec les Green et Social Bond Principles 2018 de l'ICMA



Vérificateur Indépendant

- ◆ Vérification annuelle jusqu'à allocation complète des fonds :
 - Allocation du produit net au portefeuille de projets éligibles
 - Conformité des projets financés par le produit des obligations durables avec les critères d'éligibilité et les engagements de gestion des fonds

5

ANNEXES



Compte de résultat consolidé d'ALS¹

En M€	2018	2019	Evolution (%)
Participation des employeurs	1 507	1 536	2%
Subventions	-906	-955	5%
<i>En faveur de l'Etat ou assimilés</i>	-535	-534	0%
<i>En faveur des personnes physiques</i>	-93	-106	14%
<i>En faveur des personnes morales</i>	-278	-315	13%
<i>Autres</i>	-21		n.a.
Produit net non bancaire	601	580 ¹	-3%
Marge nette d'intérêts et assimilés	145	135	-7%
Revenus des titres à revenus variables	-	-	n.a.
Commissions	-	-	n.a.
Autres produits et charges bancaires	7	-1	n.a.
Produit net bancaire	152	134 ²	-12%
Produit net d'exploitation	753	714	-5%
Frais de gestion	-303	-357	18%
Résultat brut d'exploitation	450	357	-21%
- Coût du risque	-13	11 ³	-185%
Résultat d'exploitation	437	368	-16%
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	43	n.a.
Résultat courant avant impôt	437	411	-6%
+/- Résultat exceptionnel	-	-2	n.a.
- Impôt sur les bénéfices	-1	-11 ⁴	n.a.
Résultat net	436	398	-9%

¹ Le **Produit Net Non Bancaire** est constitué de la collecte des ressources (PEEC, PSEEC, PEAC) sous forme de subvention, nette des subventions versées

² Le **Produit Net Bancaire** est principalement constitué de la marge nette d'intérêt sur les prêts octroyés à la clientèle sur l'encours personnes physiques et morales de 16,0 Mds€

³ Le **coût du risque** est en reprise nette de **11 M€** en 2019

⁴ En application du Rescrit fiscal pour l'impôt sur les sociétés, l'**impôt** sur les sociétés est quasi nul

Bilan consolidé – ALS¹

En M€	2018	2019	Evolution (%)
Créances sur des établissements de crédit et assimilés	4 040	5 961 ¹	48%
Opérations avec la clientèle	16 004	15 951 ²	0%
<i>Prêts à personnes physiques</i>	4 057	3 757	-7%
<i>Prêts à personnes morales</i>	11 947	12 193	2%
Participations et autres titres détenus à long terme	1	1	0%
Immobilisations incorporelles	7	11	57%
Immobilisations corporelles	438	644	47%
Autres actifs	432	132	-69%
TOTAL ACTIF	20 923	22 700	8%

¹ La trésorerie s'élève à **6,0 Mds€** intégrant la collecte 2019

² Les prêts à la clientèle constituent l'essentiel de l'actif et s'élèvent à **16,0 Mds€** dont **12,2 Mds€** pour les Personnes Morales et **3,8 Mds€** pour les Particuliers

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 296	1 372 ³	6%
Opérations avec la clientèle	5 648	5 935	5%
<i>Dettes à l'État, collectivités locales ou agences de l'État</i>	196	221	13%
<i>Dettes à personnes physiques</i>	93	91	-2%
<i>Dettes à personnes morales</i>	5 360	5 623 ⁴	5%
Dettes représentées par un titre	-	1 001	n.a.
Autres passifs	248	257	4%
Provisions	189	194	3%
Capitaux propres	13 542	13 940 ⁵	3%
<i>Capital souscrit</i>	20	20	0%
<i>Primes d'émission</i>	-	-	n.a.
<i>Réserves</i>	13 086	13 522	3%
<i>Résultat de l'exercice (±)</i>	436	398	-9%
TOTAL PASSIF	20 923	22 700	8%

³ La dette financière (envers les établissements de crédit) de **1,4 Md€** correspond à des emprunts auprès de la CDC

⁴ Les dettes aux personnes morales de **5,6 Mds€** sont constituées de la collecte PEEC versée sous forme de prêt par les entreprises

⁵ Les capitaux propres s'élèvent à **13,9Mds€** soit **61%** du passif total

La dette externe nette ² est de 3,6 Mds€ au 31 décembre 2019

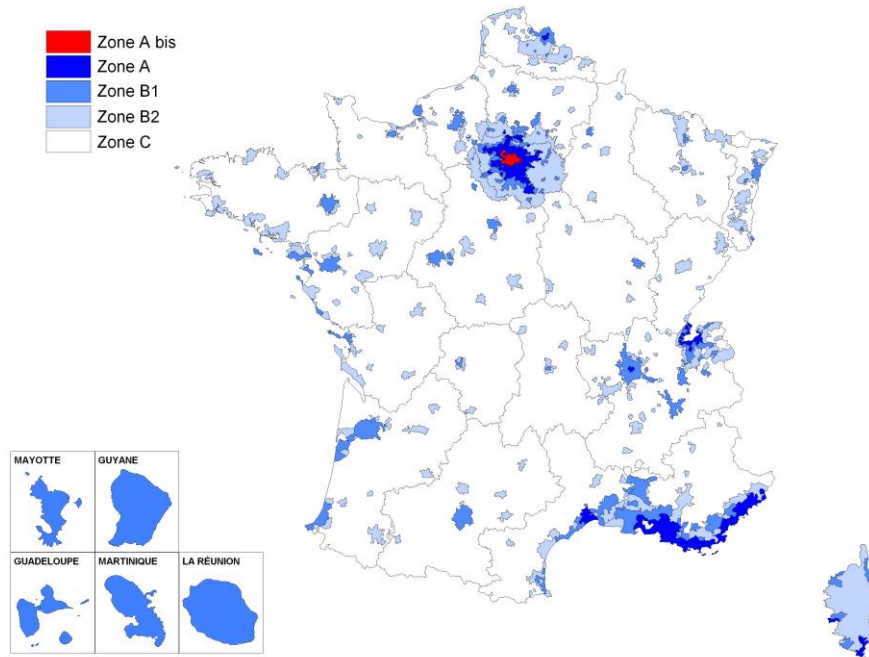
Un objectif d'engagements d'Action Logement avec l'État qui atteint 23,35 Mds€ sur 2018-2022

M€	Convention Quinquennale	Plan d'Investissement Volontaire	Total 2018-2022
Financement logement social	5 697	4 965	10 662
Fonds propres	1 350	2 235	3 585
Prêts ¹	3 540	1 500	5 040
Subventions	500	330	830
PHB 2.0 ²	57	-	57
FNAP	250	900	1 150
Financement logement intermédiaire	1 374	1 000	2 374
Fonds propres	524	500	1 024
Prêts	600	500	1 100
Subventions	250	-	250
Total Financement opérateurs	7 071	5 965	13 036
PNRU et NPNRU	3 380	-	3 380
Prêts	1 170	-	1 170
Subventions	2 210	-	2 210
Total Financement politiques publiques	3 380	-	3 380
Aides aux salariés accession et travaux notamment rénovation énergétique et adaptation au vieillissement	2 269	3 000	5 269
Prêts	2 269	1 500	3 769
Subventions	-	1 500	1 500
Aides à la mobilité (subventions)	611	100	711
Location sécurisée	735	-	735
Salariés en difficulté et ingénierie sociale (subventions, prêts, financement ANIL)	193	-	193
Total Financement salariés	3 808	3,100	6 908
Ingénierie et expérimentation	26	-	26
Total Investissement Action Logement	14 285	9 065	23 350

Source : Action Logement

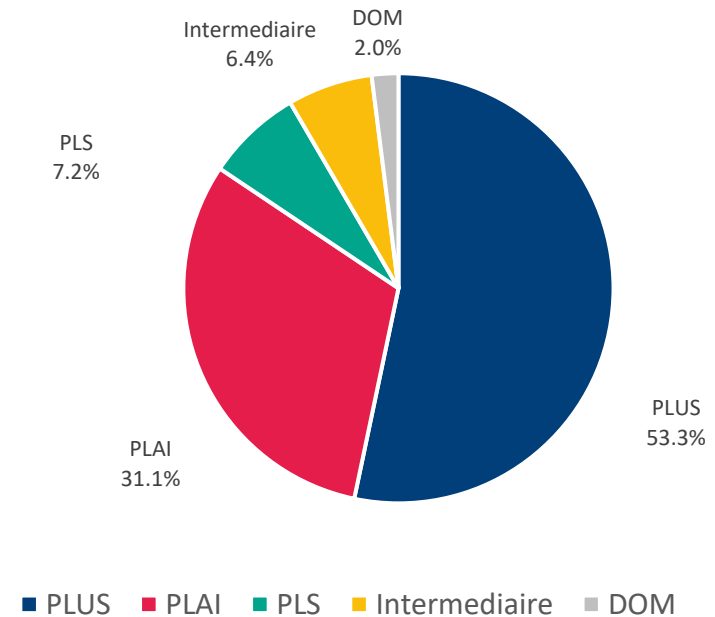
¹ Dont prêts spécifiques DOM; ² Subvention versée à la CDC sur 2018-2022, sur un engagement total de 812,5 M€ échelonné jusqu'en 2043

Production de prêts aux bailleurs pour les zones les plus tendues



- ◆ 63% des financements concernent des opérations en zone A Bis et A
- ◆ 25% en zone B1
- ◆ 12% zones détendues B2 et C

Les prêts 2018 aux bailleurs pour un montant de 794 M€ montre l'orientation des opérations au profit du secteur le plus social





Catégories de projets	Définition	Populations Cibles	Objectifs	Objectif de Développement Durable
Accès à des services de base	Aide à l'adaptation des logements au vieillissement et à la dépendance	<ul style="list-style-type: none"> Personnes vieillissantes (70 ans et +) ou personnes en situation de dépendance (GIR 1 à 4) dont le revenu net fiscal est inférieur au plafond « ressources modestes » de l'ANAH* 	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre le mal logement Faciliter le maintien dans le logement de personnes dépendantes Améliorer l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge pour les personnes âgées et handicapées aux ressources modestes Améliorer l'autonomie et l'état de santé de la population Réduire les inégalités sociales de santé 	 <p>3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle [...] donnant accès à des services de santé essentiels de qualité</p>  <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique</p>
	Rénovation des établissements médico-sociaux (EMS) et soutien aux gestionnaires d'EMS	<ul style="list-style-type: none"> Résidences collectives publiques ou privées non lucratives pour personnes âgées dépendantes et pour personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'autonomie et l'état de santé de la population Réduire les inégalités sociales de santé 	
	Aide aux salariés en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> Salariés rencontrant des difficultés liées au logement 	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre le mal logement Prévention des exclusions Prévenir et lutter contre la précarité 	

*Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat






Catégories de projets	Définition	Populations Cibles	Objectifs	Objectif de Développement Durable
<p>Accès à un logement à un coût abordable (1/2)</p>	<p>Développement de l'offre de logements sociaux et intermédiaires (individuels ou collectifs) en France</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Apports en capital et prêts aux bailleurs sociaux et intermédiaires ● Financement des opérations de construction neuve, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Organismes du logement social et organismes agréés pour la production de logement intermédiaire en TVA réduite pour le logement de ménages sous condition de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ● Lutte contre le mal logement ● Accès au logement ● Soutien à l'emploi dans le territoire visé 	<div data-bbox="2125 394 2226 491" data-label="Image"></div> <p>1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion de personnes qui vivent dans la pauvreté</p> <p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base</p>
	<p>Restructuration de copropriétés dégradées et très dégradées</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour la transformation en logement social ● Pour démolition-reconstruction 			
	<p>Accession sociale à la propriété</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Opérateur National de Vente HLM – création d'un outil universel pour accélérer la vente HLM auprès des locataires du parc social ● Prêts « Accession Plus » pour les salariés achetant leur logement HLM ou accédant à la propriété par la levée d'une option PSLA 	<ul style="list-style-type: none"> ● Vente HLM : locataires du parc social, dont les ressources sont donc majoritairement inférieures à des plafonds fixés par décret ● PSLA : personnes physiques sous conditions de ressources 		
	<p>Financement des politiques publiques liées au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ● Association Foncière Logement ● Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) ● Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) ● Plan National Action Cœur de Ville 	<ul style="list-style-type: none"> ● Population des quartiers prioritaires de la politique de la ville ● Plan national Action Cœur de Ville : population des 222 villes moyennes identifiées 		



Catégories de projets	Définition	Populations Cibles	Objectifs	Objectif de Développement Durable
<p>Accès à un logement à un coût abordable (2/2)</p>	<p>Organismes Fonciers Solidaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ménages sous conditions de ressources. Ce critère est contrôlé à chaque changement du bâtiment garantissant la durabilité de la destination sociale des logements 	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre le mal logement Accès au logement Soutien à l'emploi dans le territoire visé Mixité sociale 	<div data-bbox="2135 435 2237 535" data-label="Image"></div> <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique</p> <div data-bbox="2135 735 2237 835" data-label="Image"></div> <p>11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</p>
	<p>Aides à la mobilité Emploi-Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> Aides pour faciliter le rapprochement domicile-lieu de travail ou l'accès à l'emploi et au recrutement Aides à la couverture du dépôt de garantie Aides au logement des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés des entreprises du secteur privé non agricole Jeunes de moins de 30 ans 		
	<p>Lutte contre l'habitat indigne</p> <ul style="list-style-type: none"> Acquisition et réhabilitation de logements indignes, insalubres, en péril ou anciens dégradés dans les centres villes 	<ul style="list-style-type: none"> Population précaire victime du mal-logement en raison du caractère indigne ou insalubre de son habitation Géographie : 6 territoires d'accélération contre l'habitat indigne 		



Catégories de projets	Définition	Populations Cibles	Objectifs	Objectif de Développement Durable
Efficacité énergétique	Travaux de rénovation énergétique du parc privé <ul style="list-style-type: none"> Réalisés par une entreprise agréée RGE Conformément aux normes de performance énergétique issues de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB)* 	<ul style="list-style-type: none"> Salariés propriétaires occupants sous plafond de ressources (« ressources modestes ANAH ») Propriétaires bailleurs salariés modestes ou logeant des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la précarité énergétique Evitement des émissions de GES Préservation des sols (lutte contre l’artificialisation) 	 7.1 D’ici 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable  11.1 D’ici à 2030, assurer l’accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis  13. Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique
	Transformation de locaux d’activité et bureaux en logements sociaux et intermédiaires <ul style="list-style-type: none"> Alignés avec les normes de construction basse consommation Européennes « NZEB » Conformes aux standards de construction RT 2012 en France 	<ul style="list-style-type: none"> Organismes du logement social et organismes agréés pour la production de logement intermédiaire en TVA réduite 		
Bâtiments écologiques*	Financement de la construction et/ou acquisition de logements sociaux et intermédiaires <ul style="list-style-type: none"> Alignés avec les normes de construction basse consommation Européennes « NZEB » Conformes aux standards de construction RT 2012 en France 	<ul style="list-style-type: none"> Organismes du logement social et intermédiaire, logeant des ménages sous conditions de ressources 		

*Bâtiments conformes aux standards de construction RT 2012 en France, alignés avec les normes de construction basse consommation Européennes « NZEB »



Catégories de projets	Définition	Populations Cibles	Objectifs	Objectif de Développement Durable
Prévention et maîtrise de la pollution	Démolition de logements sociaux obsolètes et vacants <ul style="list-style-type: none">Traitement physique, chimique, biologique & thermique	<ul style="list-style-type: none">Tout organisme HLMGéographie : zone B2 et C hors ANRU, zone éligible au programme Action Cœur de Ville	<ul style="list-style-type: none">Préservation des sols (lutte contre l’artificialisation)Préservation de la biodiversité	 <p>11.1 D’ici à 2030, assurer l’accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</p>  <p>15.3 D’ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations et s’efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols</p>

Indicateurs Sociaux

Catégories de Projets	Exemples d'indicateurs d'impact
Accès à des services de base	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages bénéficiaires d'aides aux équipements sanitaires • Nombre d'établissements médico-sociaux soutenus • Nombre de salariés en difficulté bénéficiaires d'aides et répartition par type d'aide
Accès à un logement à un coût abordable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements sociaux construits et/ou acquis financés • Nombre de bénéficiaires d'aides pour l'accession sociale à la propriété • Montant des financements accordés aux politiques publiques d'aide au logement • Nombre d'OFS supportés • Nombre de logements indignes restaurés

Indicateurs Environnementaux

Catégories de Projets	Exemples d'indicateurs d'impact
Bâtiments Ecologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements neufs et réhabilités financés • Performance énergétique de ces logements
Efficiences Energétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements rénovés • Economies d'énergie (MWh) • Emissions de gaz à effet de serre évitées
Prévention et maîtrise de la pollution	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements obsolètes détruits • Nombre de logements reconstruits

Lois / Décrets

- Création de Action Logement Groupe
Ordonnance n°2016-1408 du 20 octobre 2016, article 1er alinéa 3°
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2016/10/20/LHAL1617659R/jo/texte>
- Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC)
Loi du 22 décembre 2018
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000037949687&idSectionTA=LEGISCTA000006176366&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=20181223>
- Réorganisation de la PEEC
Ordonnance n° 2016-1408 du 21 octobre 2016
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2016/10/20/2016-1408/jo/texte>
- Approbation des statuts ALG
Décret n° 2016-1681 du 5 décembre 2016
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/12/5/LHAL1632544D/jo/texte>
- Approbation des statuts d'Action Logement Services (ALS)
Décret n° 2016-1769 du 19 décembre 2016
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/12/19/LHAL1634067D/jo/texte>
- La Convention Quinquennale 2018-2022
Convention du 16 janvier 2018
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/convention/2018/2/8/TERL1736275X/jo/texte>
- Le Plan d'Investissement Volontaire
Convention du 25 avril 2019
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/convention/2019/4/25/LOGL1913704X/jo/texte>



Jean-Michel Royo

Directeur Général

Action Logement Services

Olivier.rico@actionlogement.fr

+33 (0)1 87 02 11 20



Olivier Rico

Directeur Général Délégué

Action Logement Services

Olivier.rico@actionlogement.fr

+33 (0)1 87 02 12 50



Géraldine Lamarque

*Directrice du Refinancement et des
Relations Investisseurs*

Action Logement Groupe

geraldine.lamarque@actionlogement.fr

+33 (0)1 87 02 20 10



Frédéric Lauprêtre

*Directeur des études et de
l'évaluation*

Action Logement Groupe

frederic.laupretre@actionlogement.fr

+33 (0)1 87 02 11 10

<https://groupe.actionlogement.fr/relations-investisseurs>